

# Commune d'Ayguesvives

## Réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

---

L'an deux mille seize, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

**Etaient présents :** ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LAFFONT Maryse, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

**Absents excusés :** BRIAND Laetitia

**Procurations :** CHAUVET Michel a donné procuration à VATIN Marc, LOMBARD Stéphanie a donné procuration à DAZA Sarah.

**Date de la convocation :** 16 novembre 2016

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
------------------------	------------------	---------------	--------------

*En avant séance du Conseil Municipal, M. Pascual de l'agence Soleval est venu faire la présentation du diagnostic de l'éclairage public de la Commune aux personnes présentes.*

*L'exposé a été suivi d'un débat sur l'opportunité de la poursuite des investigations et sur les mesures à prendre pour réaliser des économies d'énergie.*

**Début de séance : 21 heures**

### Ordre du jour :

- Validation du procès-verbal du 10 octobre 2016
- Présentation par Soleval du diagnostic de l'éclairage public de la Commune
- Médiathèque : acceptation sous-traitant Lot plomberie-chaufferie-ventilation
- Médiathèque : résiliation du marché Commune / société Bâti-Services et nouvelle consultation
- Modification statutaire du SDEHG
- Programme Local de l'Habitat 2017-2022 du Sicoval
- Occupation du domaine public pour les installations de France Télécom
- Stage Baby-Sitting
- Rencontre Elus Personnel Communal, Participation financière des conjoints
- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe 16/35 au 1/01/2017
- Taxe d'Aménagement, Taxe d'Aménagement Majorée
- Demande de subvention registres d'état civil auprès de la Drac et du Conseil Départemental
- Demande de subvention Tracteur-tondeuse auprès du Conseil Départemental
- Demande de subvention Ecoles Rénovation Energétique (stores, baies et portes vitrées) auprès de la Région, Département, DETR
- Indemnité de conseil 2016 Trésorier
- Questions diverses

En préambule à la séance du Conseil Municipal, M. le Maire revient sur la visite présidentielle du 19 novembre 2016. Il donne lecture de la partie communale de son discours de bienvenue au Président François Hollande. L'intégralité du discours présidentiel est disponible sur le site de l'Elysée.

Les photos et vidéos tournées par les différents médias seront récupérées et disponibles sur le site de la Commune. Le Vent d'Autant fera également une large place à cet événement.

M. le Maire félicite l'ensemble des participants pour les très beaux moments passés à l'école et à l'Orangerie.

Il félicite également l'ensemble des élus et du personnel communal pour l'organisation exemplaire de la visite, qui s'est déroulée sans anicroche.

Les retours de presse, les élus et les collectivités ainsi que les services de sécurité du Président ont été unanimes pour saluer le bon déroulement de cette visite.

M. le Maire précise que les invitations ont été gérées par l'Elysée et qu'il a fallu batailler pour que les services de sécurité acceptent que toute la population puisse participer à la manifestation. Malgré cela, l'accès à la salle de l'Orangerie était restreint.

## **1 - Election du secrétaire de séance**

J.Y. Maufas est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

## **2 – Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10/10/2016**

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance 10 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

## **3 – Délibération 2016/10/01 : Médiathèque : acceptation sous-traitant Lot plomberie-chaufferie-ventilation**

M. le Maire expose que la Société Projet Clim 31, titulaire du marché « plomberie-chaufferie-ventilation » a adressé à la Commune, le 3 octobre 2016, une déclaration de sous-traitance au nom de l'Entreprise Bruno SOULA domiciliée à Saint-Léon, pour un montant HT de 2 100 € maximum, par paiement au sous-traitant.

Après avoir effectué le contrôle des pièces administratives réglementaires, M. le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'acte de sous-traitance avec l'Entreprise Bruno SOULA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la sous-traitance du lot plomberie-chauffage-ventilation de la médiathèque à l'entreprise Bruno Soula pour un montant de 2 100€ HT.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

## **4 - Délibération 2016/10/02 : Médiathèque : résiliation du marché Commune/Bâti Services et nouvelle consultation**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 29 mars 2016 par laquelle il était décidé des entreprises attributaires du marché « Travaux » de la médiathèque dont la Société « BÂTI-SERVICES » de Plaisance du Touch, Carrelage-Faïence pour un montant HT de 9843.60 € et TTC 11 812.32 €.

Après notification et avant commencement de son chantier, le gérant M. Sanchez Christophe nous informe renoncer à exécuter le marché pour des raisons financières et techniques, l'obligeant à arrêter son activité. Par courrier recommandé, il demande une résiliation de son contrat.

M. le Maire demande au Conseil d'accepter la demande de résiliation de l'entreprise Bâti-Services afin de pouvoir procéder à une nouvelle consultation pour ce lot.

Il précise que cela aura probablement une incidence sur le déroulé du chantier. Cependant, les interventions des différentes entreprises ont été modifiées pour éviter une rupture de calendrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le retrait de l'entreprise Bâti-Services

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

## **5 – Délibération 2016/10/03 : Modification statutaire du SDEHG**

M. le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 17/12/2015 approuvant la modification statutaire du SDEHG par laquelle le Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne est devenu le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne en vue de s'adapter aux évolutions de la société et aux nouveaux besoins des communes dans le cadre de la transition énergétique.

Le SDEHG demande aux communes de délibérer à nouveau suite à la modification du nombre de présents dans la première délibération, et ceci afin d'être parfaitement conforme à la réglementation.

M. le Maire donne lecture de la délibération du Comité du SDEHG.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDEHG tels que proposés.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **6 – Programme Local de l'Habitat 2017-2022 du Sicoval**

M. le Maire explique que la question du Plan Local de l'Habitat n'est pas une question urgente aujourd'hui.

La présentation du projet de PLH a déjà été faite en Conseil Municipal.

Il propose donc de surseoir ce jour et de remettre le point à l'ordre du jour du Conseil Municipal de décembre afin que chacun puisse avoir tous les éléments en tête.

Le Conseil Municipal accepte de surseoir à la délibération.

## **7 – Délibération 2016/10/04 : Occupation du domaine public pour les installations de France Télécom**

M. le Maire rappelle que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Il propose au Conseil Municipal de mettre en recouvrement auprès des France Télécom la somme de 1 752.22 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016.

Après délibération, la redevance 2016 France Télécom ERDF est approuvée à l'unanimité.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **8 – Stage Baby-Sitting**

S. Daza présente le stage de Baby-sitting qui se déroulera à Ayguesvives du 6 au 10 février 2017.

Ce stage, en partenariat avec le Sicoval, vise à favoriser l'émancipation des jeunes. Il s'agit de les accompagner dans leur évolution vers l'autonomie, de leur permettre de prendre des responsabilités, de comprendre leur environnement, de s'y positionner et d'y intervenir.

Il a déjà eu lieu les années précédentes sur les communes de Lauzerville et Ramonville.

Il est proposé pour 12 jeunes de 15 à 17 ans -6 Ayguesvivois et 6 jeunes du bassin de vie. Le coût est de 15€ par personne. Le stage comprendra la formation aux gestes de premiers secours, des visites et travaux pratiques dans les crèches du secteur, ainsi qu'une aide à la rédaction de CV et de cartes de visite. Un diplôme sera remis.

Un suivi des stagiaires à 6 mois et un an est prévu pour évaluer l'impact de cette formation.

Une communication par flyer est prévue prochainement.

La Mairie mettra à disposition la salle du Conseil pour la formation théorique, financera les premiers et derniers repas communs. La coordinatrice Enfance-Jeunesse pourra être amenée à intervenir.

En l'absence d'éléments importants pour la finalisation de la convention, M. le Maire propose de surseoir à cette délibération.

Le Conseil Municipal accepte de surseoir à la délibération.

## **9 – Délibération 2016/10/05 : Rencontre Elus Personnel Communal, Participation des conjoints**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le vendredi 9 décembre 2016 aura lieu le repas annuel entre les élus et le Personnel Communal.

A l'occasion de cette manifestation, M. le Maire propose :

- qu'une participation de 25 € soit demandée lors de l'inscription des conjoints des Elus ou du Personnel Communal ;
- que le repas des Elus et du Personnel Communal soit pris en charge par la Commune.

L'objectif est de réunir un maximum d'élus et de membres du personnel dans un moment convivial d'échange.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la participation des conjoints.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **10 – Délibération 2016/10/06 : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2<sup>ème</sup> classe 16/35 au 1/01/2017**

S. Daza explique qu'il s'agit de formaliser l'accompagnement de la Directrice de l'ALAE par un poste d'Adjoint de Direction pour assurer principalement l'accompagnement pédagogique et éducatif sur le terrain lorsque la directrice est absente. L'offre d'emploi est parue en interne. Il y a eu 3 candidatures dont 2 d'animatrices déjà fortement impliquées à l'ALAE.

M. Laffont demande si ce poste n'existait pas déjà.

S. Daza explique qu'une personne avait été désignée comme telle mais que le poste n'avait pas été formalisé.

Pour rappel, il y avait précédemment 2 ALAE et donc 2 directeurs.

M. le Maire précise qu'à la suite de la fusion des 2 ALAE l'année passée, il y avait le projet d'avoir un directeur et un directeur adjoint.

Le jeune recruté en Emploi d'Avenir à 16/35° sur ce poste pour accompagner la directrice a depuis trouvé un emploi à temps plein et est donc naturellement parti.

L'animatrice recrutée sur le poste d'Adjoint de Direction intervient également sur le remplacement d'ATSEM et sur le centre de loisirs. Son poste passera de 12/35° à 16/35°. Sa nomination ne crée pas de conflit au sein de l'équipe. Elle est titularisée et cette création de poste se fait à budget constant.

M. le Maire indique que cette réorganisation était absolument nécessaire pour soutenir la directrice car l'ALAE concerne 330 enfants et l'aspect administratif est particulièrement lourd au quotidien.

Il propose donc à l'Assemblée de l'autoriser à recruter un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet permanent pour exercer les missions d'Adjoint à la Direction de l'ALAE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du poste au 01/01/2017.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **11 – Taxe d'Aménagement, Taxe d'Aménagement Majorée**

M. le Maire fait part de courriers reçus conjointement de la DDT, du Sicoval et du Département mettant en garde la Commune sur le fait qu'il y avait un risque pour la Commune entre le moment où le POS ne serait plus opérationnel - car non compatible avec le SCOT- et que le PLU ne serait pas encore validé.

Considérant que la Taxe d'Aménagement (TA) n'est pas instituée de plein droit dans les communes qui n'ont pas de PLU exécutoire, M. le Maire expose qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau à titre conservatoire sur la TA, à défaut de quoi celle-ci passera de fait à 1% sans possibilité de la rattraper jusqu'à l'année suivante.

Il est donc nécessaire de revoter la TA telle que fait en novembre 2015 de façon à ce que nous soyons bien sur la TA souhaitée en 2017, soit :

- une TA de 5% sur l'ensemble du territoire communal, hors zones spécifiques sur lesquelles il est proposé d'appliquer une TA Majorée (TAM) compte-tenu de la nécessité de mettre en œuvre un certain nombre d'équipements ;
- une TA de 12% sur le secteur La Plaine, Route de Saint-Léon, permettant de financer :
  - o Un tourne à gauche ou plateau traversant
  - o Un cheminement piétons/cycles
  - o Une participation à l'extension de l'école
- une TA de 8% compte-tenu de l'importance des constructions édifiées ou à édifier sur le secteur Le Village, En Philip et La Pradasse :
  - o Un plateau traversant
  - o Une passerelle sur l'Amadou
  - o Un aménagement piétonnier
  - o Une participation à l'extension de l'école.

A Maurel explique que la TA de 5% permet de financer les investissements courants. Or ce type d'aménagements (coût estimé à 100 000€ pour le secteur Village/En Philip/Pradasse) nécessite de recourir à une TA majorée. Il précise que cela impactera –outre les nouvelles constructions- plus précisément les agrandissements de maisons existantes.

M. le Maire fait part du projet Saint-Félix pour lequel la Commune souhaite une seconde passerelle sur l'Amadou vers la future piste cyclable. Mais le budget de l'aménageur ne le permettra pas. Par contre la TA majorée l'autoriserait.

M. Laffont demande s'il n'y a pas moyen de conventionner avec l'aménageur pour qu'il finance ces infrastructures. M. le Maire répond qu'il faudrait alors faire un PUP (Projet Urbain Partenarial), mais celui-ci exonérerait de la TA. Il est donc préférable de maintenir une TA majorée à 8%, qui a une portée plus générale que le PUP.

S. Pinaud demande pourquoi la Commune n'appliquerait pas une TA de 12% sur l'ensemble de son territoire. M. le Maire répond qu'il faut pouvoir le justifier. Il n'y a pas besoin des mêmes équipements partout et il faut proratiser les coûts. Il n'est pas possible de faire financer aux nouveaux arrivants des équipements utiles à tous.

Le coût des équipements publics justifiant l'instauration de ce taux majoré de taxe d'aménagement est estimé comme suit :

Plateau traversant	40 000
passerelle	40 000
Aménagement piétonnier	20 000
Une classe	50 000

### **Délibération 2016/10/07 :**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux de 5% pour l'ensemble du territoire communal, hors zones spécifiques.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

### **Délibération 2016/10/08 :**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux de 8% pour le secteur Le Village, En Philip et La Pradasse.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

### **Délibération 2016/10/13 :**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux de 12% pour le secteur La Plaine et Route de Saint-Léon.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **12 – Demande de subvention registres d'état civil auprès de la DRAC et du Conseil Départemental**

M. le Maire expose que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'à ce titre elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur. Ces dépenses constituent des dépenses obligatoires pour lesquelles les collectivités peuvent prétendre à subvention de la part du Conseil Départemental et de la DRAC.

La Commune possède six registres d'état civil couvrant la période de 1797 à 1852 pour lesquels une restauration est nécessaire.

Après étude des différents devis reçus et avis technique du service des Archives Départementales sur la conformité des restaurations prévues, M. le Maire propose l'Entreprise Marguerite Navar (Toulouse) pour un montant total de 2 510€ HT et sollicite le Conseil Départemental et la DRAC pour subventionnement.

### **Délibération 2016/10/09 :**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration des registres d'état civil par l'entreprise Marguerite Navar.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **Délibération 2016/10/10 :**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des registres d'état civil par l'entreprise Marguerite Navar.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **13 – Délibération 2016/10/11 : Demande de subvention Tracteur-tondeuse auprès du Conseil Départemental**

M. le Maire expose qu'il convient d'adapter le matériel technique d'entretien aux besoins de la Commune et qu'il y a lieu de remplacer une tondeuse devenue vétuste.

Après consultation faite auprès de divers fournisseurs, le devis de l'entreprise Lauragais Motoculture (Montbrun Lauragais) pour un montant de 24 500€ HT a été retenu. Cette dépense –inscrite au budget- est subventionnable par le Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur-tondeuse.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **14 – Demande de subvention Ecoles Rénovation Energétique (stores, baies et portes vitrées) auprès de la Région, Département, DETR**

M. le Maire expose que la troisième tranche des travaux d'extension-rénovation de l'école prévoit de réaliser la rénovation énergétique et la mise aux normes accessibilité, sachant que la priorité a été donnée à :

- l'extension côté élémentaire, afin de se débarrasser de la location des Algeco ;
- la création d'un préau ;
- la création d'un dortoir en maternelle ;
- l'agrandissement et la mise aux normes du restaurant scolaire.

Il s'avère qu'il y aurait une possibilité de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier, via le Sicoval, à hauteur de 35% sur la base du Contrat Régional Unique de la Région.

Le Sicoval pourrait à ce titre proposer aux communes d'accompagner les travaux concernant des locaux partagés avec le Sicoval –Centre de loisirs pour Ayguesvives.

Les subventions émanant du Département, de la Région et de la DETR, atteindraient un niveau de 75% du total des frais, montant non négligeable.

Un premier devis pour un montant de 150 000€ a été reçu pour l'ensemble des travaux.

Le délai de réalisation serait de 40 mois.

Le dossier peut être déposé jusqu'en janvier 2017, ce qui laisse le temps de bien étudier la proposition et de voir si elle est en adéquation avec les besoins.

Il sera ensuite nécessaire de voir le plan de financement sur 3 ans pour cette opération.

M. le Maire propose de surseoir à cette délibération dans l'attente d'un examen plus approfondi de l'offre.

Le Conseil Municipal accepte de surseoir à la délibération.

## **15 – Délibération 2016/10/12 : Indemnité de conseil 2016 Trésorier**

M. le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer sur l'octroi de l'indemnité allouée au Comptable du Trésor assurant les fonctions de receveur municipal.

L'indemnité de conseil 2016 s'élève à 446,09 € bruts.

Mme le Receveur municipal sollicite le versement de l'indemnité à hauteur de 80%, comme cela avait été décidé par le Conseil Municipal en 2015.

P. Adam indique que les services rendus sont tout à fait satisfaisants, précis, rapides et efficaces. La Commune sollicite régulièrement le Receveur sur des sujets variés, et notamment en cette phase de dématérialisation.

M. le Maire propose de maintenir l'indemnité de conseil au taux de 80%.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'indemnité de conseil 2016 au Receveur municipal.

Abstention=0	Contre = 0	Pour = 18	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

## **15 – Questions diverses**

### ➤ **Extension de l'école**

S. Daza fait part de la présentation de l'Avant-Projet par les architectes du Sicoval le 26 octobre dernier. La présentation a ensuite été faite en Commission PEDT.

Le Copil aura lieu le mercredi 23 novembre pour définir le projet retenu.

### ➤ **Concert à l'église**

Dans le cadre du Festival Voix Croisées, l'église d'Ayguesvives reçoit vendredi 25 novembre la seule étape haut-garonnaise du festival Les Troubadours chantent l'art roman.

### ➤ **Téléthon 2016**

Cette année pour la première fois Ayguesvives s'associe à l'AFM en proposant dans le cadre du PEDT diverses activités au bénéfice du Téléthon : manifestations sportives, rando, challenge, concert....

### ➤ **Visite de Kader Arif, député**

Le jeudi 24 novembre aura lieu un Conseil Municipal Privé à 21h dans le cadre de la visite de notre député Kader Arif, moment privilégié pour échanger avec lui des questions importantes.

### ➤ **Prochain Conseil Municipal**

Après concertation, le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 14 décembre à 21h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20